FIDA
Investir dans les populations rurales

Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds

Appel à propositions national 2021

MAROC

Groupe de travail sur les envois d'argent: Effets de la crise covid-19

DIRECTIVES

LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS A ETE PROLONGEE AU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 A 23:59 (GMT)

Donateurs

FIDA Investir dans les populations rurales

LUXEMBOURG AID & DEVELOPMENT

MINISTERIO DE ASUNTOS EXTERIORES Y DE COOPERACIÓN
cooperación española

Suède Sverige

TABLE DES MATIÈRES

I. RESUME 2

II. CONTEXTE 4

III. BUTS ET OBJECTIFS 8

IV. CONDITIONS GENERALES ET CRITERES D'ELIGIBILITE 11

V. DOCUMENTS ET DIRECTIVES DE SOUMISSION 14

VI. CRITERES DE SELECTION ET PROCESSUS 16

VII. CALENDRIER 18

I. Résumé

Le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds (MFEF) du Fonds international de développement agricole (FIDA) est heureux d'annoncer l'**Appel à propositions national 2021 (APN21) : envois de fonds en temps de crise - Maroc.**

Grâce à son budget de plus de 60 millions de dollars, le MFEF s'emploie à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement en tirant parti des envois de fonds internationaux et nationaux et des capitaux des migrants dans les zones rurales des pays en développement. Dans ce contexte, le MFEF intervient en Afrique par le biais de la Plateforme pour les envois de fonds, les investissements et l'entrepreneuriat des migrants en Afrique (PRIME Afrique), un programme cofinancé par l'Union européenne, dans le but de réduire les inégalités et de renforcer l'inclusion financière en Afrique par la réduction des coûts des envois de fonds et la maximisation de leur impact.

Par le biais des appels nationaux de cette année, le MFEF vise à atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur les marchés et les flux d'envois de fonds en Afrique, et à favoriser une reprise durable et la résilience des familles qui reçoivent ces fonds. Ce faisant, les propositions retenues devraient accroître les opportunités économiques pour les populations rurales pauvres grâce au soutien et au développement de services internationaux d'envoi de fonds innovants, peu coûteux et facilement accessibles, à destination et en provenance des pays ciblés et de leurs filières d'envoi de fonds respectives.

Cet appel à propositions, axé sur le marché marocain des transferts de fonds, financera des initiatives qui soutiennent au moins un des objectifs suivants:

Réduire les coûts des opérations d'envois de fonds internationaux	1. Contribuer à la réduction des coûts d'envoi de fonds internationaux vers le Maroc et accroître l'accès et l'utilisation de services peu coûteux, transparents et adaptés aux besoins des femmes.
Accélérer la numérisation des envois de fonds internationaux	2. Accélérer le recours aux produits numériques et à l'écosystème des paiements numériques pour soutenir les envois de fonds internationaux vers le Maroc.
Tirer parti des envois de fonds pour renforcer l'inclusion financière	3. Faire en sorte que les envois de fonds internationaux vers le Maroc permettent de renforcer l'inclusion et la résilience financières des expéditeurs et des destinataires des envois de fonds.
Étendre les canaux officiels d'envoi de fonds internationaux	4. Promouvoir un meilleur accès et une plus grande utilisation des moyens officiels d'envoi de fonds internationaux au Maroc.

Les types d'institutions suivants peuvent soumissionner au APN21 : les **entités du secteur privé (i) à but lucratif ou (ii) à but non lucratif, organisation non gouvernementale**

Le MFEF du FIDA encourage les partenariats stratégiques entre les entités à but lucratif et les organisations à but non lucratif, les intermédiaires financiers officiels, les opérateurs de transfert de fonds, les institutions de microfinance, les coopératives financières, les réseaux postaux, les organisations philanthropiques, les fonds d'investissement, les gouvernements locaux et nationaux, entre autres.

Cet appel à propositions national 2021 prévoit des subventions allant de **150 000 à 500 000 EUR**.

La date limite de soumission des propositions a été prolongée au lundi 27 septembre 2021 a 23:59 (GMT)

Les autres critères se présentent comme suit :

- ✓ La période de mise en œuvre ne devra pas dépasser 24 mois ; **les résultats attendus devront être démontrés au cours de cette période.**
- ✓ Le processus concurrentiel de cet APN21 se fera en une seule phase.
- ✓ Les bénéficiaires de subventions du MFEF/FIDA sont tenus de fournir un contribution financière minimum en numéraire équivalent à :
  - 10 % du montant de la subvention demandée dans le cas d'un demandeur à but non lucratif
  - 30 % du montant de la subvention demandée dans le cas d'une entité à but lucratif
  - **Au moins 50% de la contribution demandée doit être fournie en espèces.**

– TÉLÉCHARGER LES DIRECTIVES

Veuillez trouver ci-dessous les directives spécifiques pour le Maroc, ainsi que les modèles de soumission des propositions ;

- **Maroc– directives de l'appel à propositions (FR)**
- **Modèles 1 et 2 au format Word (FR) – veuillez télécharger et remplir**
- **Modèle 3 au format Excel (FR) – veuillez télécharger et remplir**
- **Modèles à soumettre : en Anglais ou en Français**

Les soumissions à l'appel national à propositions 2021 doivent être faites en envoyant directement un courrier électronique à **remittances.morocco@ifad.org** avec le modèle 1 (Certification), le modèle 2 (Demande) et le modèle 3 (Budget détaillé) dûment complétés. Pour de plus amples renseignements, veuillez envoyer un courrier électronique à **remittances.morocco@ifad.org**

Une séance zoom spécifique organisée par l'équipe MFEF/FIDA pour répondre aux questions aura lieu le **mardi 27 juillet de 10h à 11h30 (GMT+1) 2021**.

Zoom link: https://us02web.zoom.us/j/89205705236?pwd=eXd5UjFuRFdUdFRlRjFrbS9FRGQ0dz09

Veuillez noter que la communication est ouverte par courrier électronique et que le site web comprend également une section de questions-réponses. Des sessions de questions / réponses ad hoc peuvent également être demandées par les candidats.

II. Contexte

A. Envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) en Afrique et impact de la COVID-19

Les envois de fonds jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté.
Aujourd'hui, un milliard de personnes – soit une personne sur sept dans le monde – sont concernées par l'envoi ou la réception de fonds transférés par les travailleurs migrants internationaux à leurs familles. Sur la seule année 2019, plus d'un demi-milliard de dollars ont été envoyés par plus de 200 millions de migrants à 800 millions de membres de leurs familles dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI).

Les envois de fonds constituent un apport financier crucial pour l'Afrique. Environ 85 milliards d'USD sont reçus chaque année des migrants africains dans le monde entier. Cette source vitale de revenus permet à des millions de familles d'atteindre « leurs propres objectifs de développement durable » – lutter contre la pauvreté et améliorer l'accès à la nutrition, à la santé, à l'éducation, mais aussi soutenir l'entrepreneuriat, l'épargne et l'accès au crédit – en les accompagnant sur la voie de l'indépendance financière.

Bien que le montant unitaire des fonds envoyés soit souvent faible, 200 USD par mois en moyenne, ces transferts mettent l'argent directement entre les mains de millions de pauvres, dont beaucoup résident dans des zones rurales hors de portée du système financier formel. L'impact potentiel des envois de fonds sur le développement est considérablement renforcé lorsque ces flux sont liés à des initiatives d'éducation financière et des services tels que l'épargne, le crédit, l'assurance et les services aux entreprises.

Bien que les coûts de transaction aient diminué ces dernières années, le marché africain des envois de fonds reste le plus cher, avec un coût moyen de transfert (vers et à l'intérieur de l'Afrique) de 8,19 % (Q4,2020), contre une moyenne mondiale de 6,51 % actuellement. Réduire ce coût à 3 % voire moins d'ici 2030, conformément à la cible 10.c des ODD, permettrait de remettre 5 milliards USD supplémentaires par an entre les mains des familles de migrants en Afrique.

Impact de la COVID-19 sur les envois de fonds. Depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a silencieusement franchi les frontières et engendré une crise sanitaire et économique mondiale. Contrairement aux crises précédentes, lors desquelles les envois de fonds se sont avérés contra cycliques, l'impact économique et l'ampleur de la COVID-19 affectent simultanément les pays d'envoi et de réception. Les expéditeurs comme les destinataires des envois de fonds ont été touchés par la perte d'emplois et de revenus, les restrictions de mobilité et de voyage, la difficulté d'accès aux services de transfert d'argent et l'augmentation des coûts de santé.

Bien que la trajectoire et l'impact de cette pandémie restent incertains à long terme, les prévisions actuelles de la Banque mondiale montrent une réduction significative de 14 % des 500 milliards d'USD d'envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire d'ici 2021. Soit, pour des millions de familles de migrants à travers l'Afrique, une baisse de plusieurs milliards des ressources disponibles pour subvenir aux besoins de base tels que la nourriture, la santé, le logement et l'éducation, ainsi que pour soutenir l'entrepreneuriat. Par ailleurs, la pandémie a favorisé les alternatives existantes aux interactions financières en espèces et en personne, et a mis en évidence la nécessité d'accélérer la transformation numérique des services financiers. Il s'agit d'un levier clé pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 et favoriser une reprise durable.

Pour relever ces défis et saisir ces opportunités, le MFEF/FIDA lance une série d'actions pour soutenir la réponse, le redressement et, à terme, la résilience du marché des envois de fonds nationaux et de ses bénéficiaires. Le FIDA collaborera directement avec le secteur public pour appuyer les mécanismes adaptés soutenant les utilisateurs du marché des envois de fonds. Parallèlement, le FIDA travaille avec le secteur privé dans le cadre du présent **appel à propositions 2021 (APN21)** pour identifier, soutenir et développer des solutions et des modèles d'intervention innovants qui renforceront le marché des envois de fonds, favoriseront sa numérisation, étendront sa portée, en particulier dans les zones rurales, et fourniront aux destinataires des envois de fonds davantage d'outils pour accéder à ces flux, les utiliser et les investir.

Les buts et objectifs du APN21 sont conformes aux mesures globales relatives aux envois de fonds adoptées par les chefs d'État et de gouvernement dans le cadre du financement du développement des Nations unies à l'ère du Processus COVID-19 et au-delà.

PRIME Afrique. La plateforme pour les envois de fonds, les investissements et l'entrepreneuriat des migrants en Afrique (PRIME Afrique) est gérée par le FIDA avec le soutien financier de l'Union européenne. PRIME vise à réduire les inégalités et à renforcer l'inclusion financière en Afrique par la réduction des coûts des envois de fonds et l'optimisation de leur impact. Les objectifs spécifiques de PRIME Afrique sont les suivants :

1. contribuer à réduire le coût des envois de fonds à l'intérieur et à destination de l'Afrique, principalement en provenance de l'Europe ; et
2. maximiser l'impact des envois de fonds sur le développement durable, conformément aux engagements pris dans le Plan d'action conjoint de La Valette.

La crise de la COVID-19 a mis en évidence la nécessité pour de nombreuses familles de migrants d'améliorer leur résistance aux chocs futurs et d'avoir accès à des services financiers numériques. Cette crise donne l'opportunité et la responsabilité de doter ces familles des outils nécessaires pour pouvoir choisir et utiliser ces produits efficacement et pour construire leur propre filet de sécurité.

En tenant compte de l'impact de la COVID-19 sur le marché des envois de fonds des pays et sur les bénéficiaires, et en ligne avec les objectifs de PRIME Afrique, le MFEF/FIDA a réalisé un diagnostic pour le marché Marocain.

B. Envois de fonds vers le Maroc

Le Maroc est l'un des pays sélectionnés dans le programme PRIME Afrique. En 2020, le MFEF/FIDA a réalisé un diagnostic du marché Marocain des envois de fonds (Diagnostic Pays Maroc https://remitscope.org/africa/pdfs/Morocco_Diagnostic_Remitscope_Africa.pdf /) qui montre comment les envois de fonds internationaux constituent une source importante de revenus pour la population et l'économie du pays.

Les envois de fonds vers le Maroc sont restés résilients dans le contexte du COVID-19 et ont en fait enregistré des niveaux élevés en 2020. En décembre 2020, les envois de fonds cumulés s'élevaient à **68,2 milliards DRH[1] (ou 7,4 milliards US)**, une augmentation de 5% par rapport au niveau de 2019 en DRH.

Les envois de fonds sont un moteur économique important de l'économie Marocaine, contribuant à 7% son PIB en 2020. En fait, les entrées de fonds Marocains Résidents à l'Extérieur (MRE) sont désormais parmi les principales sources de devises du Maroc, devant le tourisme et les exportations agricole.

Cette résilience remarquable des envois de fonds en dépit de la COVID19 est le fruit d'un effort soutenu des migrants vis-à-vis de leurs familles ainsi que d'une politique de long terme pour proposer des produits bancaires attrayants et diversifiés aux Marocains Résidents à l'Extérieur ainsi que des canaux pratiques, efficaces et à prix modérés pour leurs envois d'argent.

Les principaux corridors d'envoi proviennent de l'UE. La France représente 1/3 des envois de fonds entrants avec 2,4 milliards de dollars US et l'UE 2/3. Les flux entrants en provenance d'Italie et d'Espagne sont presque égaux, avec 600 millions de dollars chacun.

En ligne avec les objectifs du projet PRIME Afrique et les priorités à adresser pour un marché des transferts d'argent compétitifs, digitalisés et inclusifs, les objectifs de cet appel à proposition sont : (i) la baisse des coûts, (ii) l'accélération de la digitalisation, (iii) l'inclusion financière et, dans une moindre mesure, (iv) la réduction des flux informels. Les sections suivantes présentent les principaux enjeux, défis et opportunités relatifs à ces objectifs.

[1] Office des changes du Maroc, 2021.

Coûts de transfert.

Les coûts des transferts sont compétitifs avec une moyenne à 5,35 % en dessous de la moyenne mondiale, qui se situe à 6,38% (1er Trimestre 2021, Banque Mondiale).

Une certaine marge de réduction supplémentaire existe grâce aux canaux en ligne afin d'atteindre l'objectif 10.c des ODD, qui consiste à éliminer tout corridor au-delà de 5% et ramener les coûts en dessous de 3 %. En effet, l'envoi par l'intermédiaire d'un agent en espèces est en moyenne 2,6 % plus cher que par internet.

Référence pour les coûts (Q1 2021) – pour les principaux corridors visés par l'appel à proposition.
Le présent appel à proposition vise en priorité les corridors avec la France, l'Italie et l'Allemagne.
Les données suivantes peuvent être utilisées comme base de référence pour les propositions visant à réduire les coûts des transferts pour les corridors visés.

	Tous canaux confondus			**Cash**	**Internet**
	Moy. Coût total	Moy. Marge de change	Moy. Frais	Moy. Coût total	Moy. Coût total
Allemagne	**6,33%**	2,60%	3,73%	8,35%	3,57%
France	**5,24%**	2,23%	3,01%	6,63%	4,22%
Italie	**5,07%**	2,05%	3,02%	6,82%	4,03%

L'étude Greenback fait apparaître des marges d'amélioration possible tant sur la transparence des coûts des transferts que sur les connaissances des produits de transferts, notamment numériques, ce qui brident l'utilisation de services plus compétitifs et la baisse des coûts.

Écosystème des paiements numériques

La numérisation de l'économie et des paiements est au cœur de la stratégie de développement du Maroc pour atteindre les ODD, notamment par le biais de la stratégie d'inclusion financière.

Il existe une interopérabilité effective au Maroc entre tous les types de prestataires de services financiers, y compris les banques et les établissements de paiement (EP). Le Maroc a récemment lancé le switch HPS pour les paiements mobiles. Le switch HPS est entré en service à la fin de 2018. Toutes les institutions financières agréées (banques et EP) sont en mesure d'accéder au système de paiement de détail. Ainsi, le système de paiement domestique de détail, historiquement dominé par les banques et basé sur les cartes de paiement, est désormais interopérable avec les paiements mobiles, ce qui offre aux agrégateurs de services de transfert de fonds marocains la possibilité de numériser davantage leur vaste réseau de paiement.

La crise du COVID a accéléré la numérisation dans les domaines des paiements et de la distribution des services financiers, ouvrant la voie à une numérisation plus poussée des transferts d'argent à l'international.

3 millions de portefeuilles ont été enregistrés au dernier trimestre 2020 (BAM 2021) avec des taux d'activation qui restent cependant faibles. Le développement de l'acceptation des paiements mobiles par les commerçants est considéré comme essentiel pour stimuler l'utilisation.

Les transferts de fonds internationaux et nationaux vers des comptes de paiement mobile pourraient accélérer l'activation de ce type de compte et compléter les cas d'usage associés qui sont actuellement limités aux transferts domestiques et aux paiements marchands tout en augmentant l'inclusion financière, en particulier pour les femmes.

Inclusion financière

Avec 28 % en 2017, les niveaux d'inclusion financière présentent certaines marges de progression au Maroc par rapport aux autres pays de la région MENA et au niveau mondial. L'écart d'accès financier entre les hommes et les femmes est particulièrement marqué, avec une différence de 24%.

Parmi les bénéficiaires des transferts d'argent, plus de 50% sont des femmes, les mères des migrant(e)s représentant 38% des bénéficiaires et les conjointes de migrant plus de 15% (HCP 2020).

Les transferts d'argent internationaux pourraient être un élément déclencheur pour l'accès des femmes au services financiers formels.

Il existe déjà au Maroc des modèles de partenariats inclusifs entre les banques, les IMF et les EP qui permettent de combiner la réception de transferts à d'autres services financiers comme l'épargne, le micro-crédit, l'assurance, y compris pour les populations rurales. Il conviendrait de développer ce type de modèles de façon plus systématique et à une plus grande échelle pour toucher les populations les moins bien desservies, en milieu rural et les femmes, en particulier.

En outre, des actions d'information et d'éducation financière permettraient de rapprocher la demande de l'offre existante et d'accompagner la transition voulue vers les services financiers numériques en cohérence avec le PNEF et les actions menées par la Fondation Marocaine pour l'Education Financière.

Pour les MRE, les banques marocaines ont développé un "paquet diaspora" complet, proposé grâce à une présence directe dans les pays de destination et par des options de banque en ligne.

En 2019 les dépôts des MRE dans les banques marocaines représentent 20% du total des dépôts avec 185 milliards de dirhams (20,35 milliards de dollars) soit 3 fois l'équivalent d'une année d'envois de fonds entrants. Les dépôts à terme représentent 57,4 milliards soit 31% de l'épargne de la diaspora (BAM 2020).

L'offre de services financiers répondant à l'ensemble des besoins des migrants reste toutefois dispersée entre de nombreux prestataires établis à la fois au Maroc et dans les pays de résidence. Des solutions innovantes permettraient de pallier à cet émiettement en agrégeant et en intégrant davantage en ligne les services financiers dont les migrants ont besoin au Maroc et dans leurs pays de résidence.

Des actions et des outils d'information et d'éducation financière sont également nécessaires, en complément des initiatives privées, pour optimiser les choix financiers des migrants notamment sur les options de transferts numériques.

Services informels d'envoi de fonds.

Des envois de fonds informels à destination du Maroc sont estimés à 10 % du volume global (HCP 2019) et inclus les montants rapatriés par les MRE lors de leurs vacances au Maroc.

Pour les envois de fonds domestiques, l'argent liquide est l'instrument préféré et l'informel prédomine avec 37% des flux (Findex 2017).

C'est ainsi davantage sur le marché domestique que les flux informels pourraient être mieux captés avec des systèmes compétitifs et des réseaux de distribution de proximité permis par le déploiement des réseaux d'agents des EP et le développement des comptes de paiement.

À la lumière de ce qui précède, PRIME Afrique vise à saisir ces opportunités de développement en finançant et en soutenant les innovations, les partenariats et les produits pouvant être reproduits/mis à échelle qui favorisent des transferts de fonds rapides et à moindre coût, réduisant ainsi l'utilisation et les risques associés aux services informels de transferts de fonds non déclarés. Cela ne peut être réalisé que par des alternatives convaincantes, la sensibilisation et l'éducation.

III. Buts et objectifs

Envois de fonds vers le Maroc

Appel à propositions FIDA/MFEF 2021(ANP21) - Envois de fonds en temps de crise - Le Maroc appelle le secteur privé (à but lucratif ou non) à identifier, soutenir et mettre à l'échelle des solutions et modèles d'intervention innovants qui renforceront le marché des envois de fonds, en particulier dans les zones rurales, en favorisant la réduction des coûts, la digitalisation, l'inclusion financière et l'officialisation des flux.

Groupe cible. Les interventions proposées doivent avoir un impact direct sur les travailleurs migrants qui envoient des fonds depuis l'Europe et d'autres pays africains, et sur les familles qui les reçoivent au Maroc. Étant donné que PRIME Afrique a une approche axée sur les corridors et les résultats, les propositions peuvent cibler plusieurs corridors d'envoi de fonds entre l'Europe et le Maroc avec une attention prioritaire pour les corridors depuis la France, l'Italie et l'Allemagne.

Plus précisément, le FIDA, par le biais de PRIME Afrique, financera des initiatives qui soutiendront au moins un des objectifs suivants :

Réduire les coûts des opérations d'envois de fonds internationaux	1. Contribuer à la réduction des coûts de transfert de fonds internationaux vers le Maroc et accroître l'accès et l'utilisation de services peu coûteux, transparents et adaptés aux besoins des femmes et des populations rurales.
Accélérer la numérisation des envois de fonds internationaux	2. Accélérer le recours aux produits numériques et à l'écosystème des paiements numériques pour soutenir les envois de fonds internationaux vers le Maroc.
Tirer parti des envois de fonds pour renforcer l'inclusion financière	3. Faire en sorte que les envois de fonds internationaux vers le Maroc permettent de renforcer l'inclusion et la résilience financière des expéditeurs et des destinataires des envois de fonds.
Étendre les canaux officiels d'envoi de fonds internationaux	4. Promouvoir un meilleur accès et une plus grande utilisation des moyens officiels d'envoi de fonds internationaux au Maroc.

Les propositions doivent permettre d'atteindre des résultats spécifiques liés aux objectifs visés. Les soumissionnaires potentiels devront fournir une situation de référence ainsi que des résultats attendus et des livrables assortis d'indicateurs quantifiables, précis et vérifiables.

Réduire les coûts des opérations d'envois de fonds internationaux	1. Contribuer à la réduction des coûts de transfert de fonds internationaux vers le Maroc et accroître l'accès et l'utilisation de services peu coûteux, transparents et adaptés aux besoins des femmes.

Exemples de résultats attendus :

- Diminution des coûts d'envoi (frais + marges de change) pratiqués par les opérateurs existants par rapport à situation de référence.
- Augmentation du nombre d'hommes et de femmes qui peuvent accéder, connaissent et utilisent les services numériques d'envoi de fonds à faible coût.
- Méthodes nouvelles ou améliorées éprouvées pour accroître la transparence des coûts d'envoi.
- Opérateurs nouveaux ou existants offrant des services d'envoi de fonds numériques ou vers des comptes transactionnels à faible coût et en particulier vers des comptes de paiement électroniques comme les plateformes multi-canales et des intégrateurs de services de transferts.

Accélérer la numérisation des envois de fonds internationaux	2. Accélérer le recours aux produits numériques et à l'écosystème des paiements numériques pour soutenir les envois de fonds internationaux vers le Maroc.

Exemples de résultats attendus :

- Accroissement de la **proportion de clients** recevant des transferts de fonds par le biais de canaux numériques et enrollement de nouveaux agents détaillants permettant le paiement des transferts internationaux **en particulier dans les zones rurales et en faveur des femmes** ;
- Accès accru à des **services financiers et de paiement numériques** compétitifs combinés à des services de transferts d'argent et adaptés aux besoins des femmes et des populations rurales (comme le paiement des commerçants, des frais de scolarisation, de l'électricité, de l'eau, les soins de santé, des allocations sociales, etc.) ou de services à valeur ajoutée comme les intrants agricoles et paiements de la chaîne de valeur ;
- L'intégration aux services d'envoi de fonds numériques (ou pas) d'options digitalisées d'éducation financière et d'outils de gestion financière accessible pour des téléphones mobiles de base ou des smart phones ;
- Nouvelles méthodes numérisées d'enregistrement et d'identification de nouveaux clients à moindre coût, en particulier les segments défavorisés de la population, tels que les clients à faible revenu et les femmes.

Tirer parti des envois de fonds pour renforcer l'inclusion financière	3. Faire en sorte que les envois de fonds internationaux vers le Maroc permettent de renforcer l'inclusion financière et la résilience des expéditeurs et des destinataires des envois de fonds.

Exemples de résultats attendus :

- **Meilleur accès aux services financiers connexes aux envois de fonds pour les migrants comme pour les bénéficiaires des transferts tels que :** comptes épargne, micro-assurance, micro-crédits, financement agricole et d'entreprises ;
- Amélioration des **compétences en matière de gestion et de planification financières** des expéditeurs et des destinataires des envois de fonds grâce à des programmes d'éducation financière sur mesure (les interventions visant à garantir la participation des femmes, des populations rurales et des groupes à faibles revenus seront encouragées) ;
- Amélioration des connaissances et de la confiance des expéditeurs et des destinataires des envois de fonds en ce qui concerne les **produits financiers numériques** grâce à des programmes d'éducation numérique ciblés et à faible coût (les interventions visant à combler l'écart entre les sexes en matière de préparation au numérique seront encouragées) ;
- Modèles de distribution combinant services de réception transfert d'argent et services financiers à travers des partenariats inclusifs entre les banques, les IMF et les EP ciblant les populations rurales les femmes.
- Modèles de partenariats entre banques marocaines et fintech permettant d'agréger des services de transferts, bancaires et d'assurances correspondant aux besoins des migrants tant dans le pays d'accueil qu'au Maroc et intégrant des modèles innovants de diligence KYC à distance pour l'ouverture de comptes.

Étendre les canaux officiels d'envoi de fonds internationaux	4. Promouvoir un meilleur accès et une plus grande utilisation des moyens officiels d'envoi de fonds internationaux au Maroc

Exemples de résultats attendus (NB : la dimension internationale sera privilégiée)

- Nombre accru d'utilisateurs des canaux formels pour la réception de transferts de fonds internationaux.
- Extension de points de services et ouverture de comptes de paiement pour la réception de transferts dans des zones majoritairement desservies par l'informel.

IV. Conditions générales et critères d'éligibilité

Allocation financière et période de mise en œuvre

Cet appel à propositions (APN21) est destiné à fournir des subventions d'un montant de **150 000 à 500 000 EUR.** La période de mise en œuvre ne devra pas dépasser 24 mois ; les résultats attendus devront être démontrés au cours de cette période.

- ✓ Le processus concurrentiel de cet APN21 se fera en une seule phase.
- ✓ Les bénéficiaires de subventions du MFEF/FIDA sont tenus de fournir un contribution financière minimum en numéraire équivalent à :
  - 10 % du montant de la subvention demandée dans le cas d'un demandeur **à but non lucratif**
  - 30 % du montant de la subvention demandée dans le cas d'une entité **à but lucratif**
  - **Au moins 50 % de la contribution demandée doit être fournie en espèces.**

Les revenus générés par les services offerts dans le cadre du projet ne peuvent pas servir de contribution financière. Ils doivent plutôt être considérés comme l'instrument principal de la pérennité du projet.

Lorsqu'elles y ont droit, les institutions sont invitées à demander une exonération fiscale aux autorités gouvernementales pour l'utilisation des ressources du MFEF/FIDA.

Critères d'éligibilité

Avant d'élaborer une proposition, tous les demandeurs doivent vérifier l'éligibilité de leur institution. - **Modèle 1 – Auto-certification de l'éligibilité à la subvention du FIDA et la section du questionnaire d'éligibilité du Modèle 2.**

Pour être admissibles, les projets proposés doivent être conformes aux lignes directrices du document **Envois de fonds au Maroc: appel à propositions 2021**, et s'inscrire dans le cadre de la réponse à la COVID-19.

Toutes les organisations candidates doivent avoir des activités pérennes et posséder une expérience avérée dans le domaine d'expertise concerné par le projet.

Les propositions doivent présenter des résultats opérationnels clairs. Lorsque les activités comprennent des recherches ou des études, le projet doit clairement montrer comment les résultats seront appliqués. Les plateformes technologiques doivent inclure une description des phases de test, d'application et de formation.

Une attention particulière devra être portée à l'environnement réglementaire, qui peut selon les cas servir ou entraver les objectifs attendus.

Institutions éligibles

Les types d'institutions pouvant répondre à cet APN21 sont les suivants : (i) les entités à but lucratif et (ii) les entités à but non lucratif.

Les entités du secteur privé qui souhaitent répondre au présent ANP21 doivent tenir compte de la condition suivante : en tant que principal bailleur, le FIDA est autorisé à promouvoir et à diffuser des informations sur toute activité ou tout produit financé par la subvention. Toute exception doit être explicitement stipulée dans la demande de subvention lors de sa soumission.

Les subventions destinées aux organisations à but lucratif comprendront des mécanismes de rémunération partielle à la performance en vertu desquels les décaissements du FIDA seront liés à des indicateurs de performance de la mise en œuvre ainsi qu'à l'apport d'un contribution financière spécifique effectif.

Le présent APN21 est ouvert aux partenariats stratégiques entre, d'une part, des organisations du secteur public (banques centrales, régulateurs du secteur financier) et du secteur privé fournissant des activités de soutien aux envois de fonds et, d'autre part, des intermédiaires financiers formels, des sociétés de transfert d'argent, des institutions de microfinance, des FinTechs, des coopératives financières, des réseaux postaux, des réseaux de la diaspora, des banques, des opérateurs télécoms, des fonds d'investissement et des institutions à but non lucratif, entre autres.

Les conditions spécifiques suivantes s'appliquent aux candidats :

- ✓ être une organisation légale enregistrée dans un État membre du FIDA (dans le cas de l'implication d'entités multiples, l'une d'entre elles au moins doit être basée dans un État membre) ;
- ✓ être doté d'un statut juridique et enregistré dans le pays dans lequel il opère ; une preuve du statut juridique, telle que l'enregistrement officiel, sera demandée avant l'approbation finale du FIDA ;
- ✓ être une institution privée (i) à but non lucratif telle qu'une organisation non gouvernementale; ou (ii) à but lucratif ;
- ✓ possibilité de s'associer à d'autres institutions éligibles et de présenter une demande conjointe, en précisant les rôles et les responsabilités de chacun ;
- ✓ avoir la capacité de conclure des accords financiers et juridiques avec le FIDA, et se conformer aux directives du FIDA en matière de passation de marchés (voir les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets) ;
- ✓ ne pas agir en tant qu'intermédiaire, mais être directement responsable de la préparation et de la gestion de la proposition ;
- ✓ présenter des états financiers vérifiés et des rapports d'audit externe signés, conformément aux normes internationales d'audit, pour les deux dernières années au moins (trois ans dans le cas des entités à but lucratif) ;
- ✓ avoir un minimum de deux ans d'expérience opérationnelle pertinente pour les institutions à but non lucratif, et trois ans pour les entités à but lucratif ;
- ✓ avoir une expérience avérée dans le domaine des envois de fonds directement utile au projet, sauf si la proposition est présentée conjointement, auquel cas au moins une des organisations partenaires doit avoir l'expérience requise.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les **dépenses essentielles directement liées aux activités du projet définies dans la convention de subvention**, effectuées par les candidats pendant la mise en œuvre du projet. Les dépenses éligibles doivent être (i) raisonnables pour les biens et/ou services acquis, (ii) exprimées hors taxes, (iii) réalisées conformément à des procédures de passation de marchés convenables pour le FIDA, (iv) justifiées par une documentation adéquate, et (v) vérifiables par le MFEF/FIDA.

Les dépenses peuvent couvrir la totalité ou une partie des catégories suivantes :

- ✓ services de conseil (les coordinateurs de projet qui font partie du personnel de l'organisme promoteur ne peuvent pas être financés par une subvention du MFEF/FIDA et sont censés travailler à plein temps sur le projet pendant la période contractuelle) ;
- ✓ coûts de recherche et d'étude qui contribuent directement aux résultats du projet ;
- ✓ coût de développement et de test des produits ;
- ✓ coûts de marketing et de promotion des produits et des marchés soutenus par l'initiative ;
- ✓ actions de sensibilisation, ateliers et séminaires ;
- ✓ formateurs ou animateurs ;
- ✓ élaboration du matériel de formation ;
- ✓ acquisition de licences et de logiciels ;

- ✓ achat de matériel informatique ou de plateformes technologiques (pas plus de 30 % de la subvention du FIDA) ;
- ✓ frais de voyage.

Veuillez noter que ces activités doivent être explicitement liées aux activités et à l'objectif des résultats du projet et constituent un élément clé pour atteindre les résultats attendus du projet.

Notes

- ✓ À la fin du projet, le MFEF/FIDA exige qu'une déclaration de responsabilité soit soumise en même temps que les états financiers vérifiés de l'institution, qui doivent faire référence à la subvention du FIDA.
- ✓ Lorsque le projet comporte des recherches/études dont les résultats sont essentiels à sa faisabilité, l'équipe technique du MFEF se réserve le droit d'évaluer les résultats avant la mise en œuvre d'autres activités du projet.
- ✓ L'embauche de consultants nationaux est encouragée dans la mesure du possible.
- ✓ Les fonds alloués par le MFEF/FIDA doivent être répartis entre les activités et non affectés à une seule activité spécifique.

Dépenses inéligibles

Les fonds du MFEF/FIDA *ne peuvent pas* être alloués aux dépenses suivantes :

- X Investissement dans des infrastructures physiques (construction, propriété foncière et équipements durables tels que les machines lourdes) ;
- X Fonds de crédit (toutefois, le coût de la mise en place d'un fonds de crédit serait une dépense éligible) ;
- X Matières premières ;
- X Subventions ou compensations monétaires pour le personnel existant des institutions bénéficiaires et, dans le cadre de stratégies de marketing, pour des services financiers existants non liés à l'objet de la subvention ;
- X Coûts opérationnels de l'institution bénéficiaire (le MFEF/FIDA ne financera pas les coûts opérationnels courants ; toutefois, ceux-ci peuvent être inclus en tant que contrepartie en nature dans la mesure où ils sont pertinents pour le projet) ;
- X Applications d'entreprises privées destinées à développer les activités de ces entreprises dans les pays en développement, mais non susceptibles d'avoir un impact significatif sur le développement ;
- X Fonds propres ou capitalisation de l'entreprise ;
- X Coûts d'exploitation à long terme de l'entreprise.
- X Frais généraux

V. Documents et directives de soumission

Cet appel à propositions suit une procédure en **trois phases**. À l'issue de chaque phase, les candidats seront invités à soumettre des documents complémentaires à l'appui de leur proposition.
Veuillez noter que la soumission devra être effectuée par courrier électronique direct à **remittances.morocco@ifad.org.**

Les phases sont organisées comme suit :

(i) **Qualification et soumission :** le demandeur soumettra une proposition complète – **Modèle 2 -** par courrier électronique accompagnée du **Modèle 1 - Déclaration d'éligibilité aux subventions du FIDA** (*signée*) et **Modèle 3- Budget détaillé au format Excel**.

(ii) **Examen et sélection :** le Comité de sélection de l'APN20 examinera et présélectionnera les propositions pour approbation par le comité d'investissement. Les propositions ; les propositions sélectionnées à l'issue du processus concurrentiel seront finalisées en collaboration avec les soumissionnaires.

(iii) **Approbation et décaissement :** la liste finale des projets sélectionnés sera approuvée par la direction du FIDA ; les conventions de subvention seront ensuite élaborées, approuvées et signées par les deux parties avant le premier décaissement.

Directives pour la soumission de propositions

Comment soumettre une candidature ?

Les candidats éligibles doivent remplir les Modèles 1, 2 et 3 soumettre par courrier électronique avant le **lundi 27septembre 2021 à 23:59 PM (GMT)**Toutes les questions doivent être remplies. Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Les informations et documents suivants sont exigés :

1. Modèle 1 - Déclaration d'éligibilité à un financement du FIDA signée, en format PDF
2. Modèle 2 - Proposition de projet entièrement complétée, en format Word
3. Budget détaillé, en format Excel

Les propositions des informations incomplètes ou des documents manquants *ne seront pas examinées.*

Pour de plus amples informations sur le présent appel à propositions, veuillez envoyer un courriel à remittances.morocco@ifad.org.

Les propositions qui ne suivent pas les consignes de présentation spécifiées ne seront pas examinées. Il est fortement recommandé aux candidats de finaliser leur proposition dans un délai suffisant avant la date limite. ***Seules les propositions soumises par l'intermédiaire de l'outil de soumission en ligne seront prises en considération.***

Une séance zoom spécifique organisée par l'équipe MFEF/FIDA pour répondre aux questions aura lieu le mardi 27 juillet de 10h à 11h30 (GMT+1).

Zoom link : https://us02web.zoom.us/j/89205705236?pwd=eXd5UjFuRFdUdFRlRjFrbS9FRGQ0dz09

Veuillez noter que la communication est ouverte par courrier électronique et que le site web comprend également une **section de questions-réponses**. **Des sessions de questions / réponses ad hoc peuvent également être demandées par les candidats.**

VI. Critères de sélection et processus

A. Critères de sélection

Pour être éligibles, les projets proposés doivent être alignés sur les objectifs du APN21. Le MFEF/FIDA examinera également dans quelle mesure ses ressources sont nécessaires à la réalisation du projet et quelle est la valeur ajoutée du soutien apporté par le MFEF.

Les propositions des candidats éligibles seront évaluées sur la base des critères décrits ci-dessous.

(i) **Degré d'innovation**. Dans quelle mesure le projet propose-t-il de nouveaux moyens pour traiter les problèmes identifiés ? En quoi se démarque-t-il des modèles/tendances existants, sur le plan de son contenu et/ou de sa méthodologie de mise en œuvre ? La proposition doit faire état des obstacles à l'innovation spécifiques au pays/à la région de la proposition (juridiques, politiques, réglementaires, etc.).

(ii) **Viabilité et reproductibilité**. Le projet/l'initiative doit pouvoir être maintenu avec un minimum de ressources, et doit démontrer qu'il peut être appliqué à d'autres contextes et publics cibles afin d'accroître son impact et sa portée dans le temps. Les innovations et les résultats des extensions à plus grande échelle doivent pouvoir être développés sans le soutien continu du MFEF/FIDA. La viabilité financière et organisationnelle doit être assurée.

(iii) **Positionnement sur le marché**. Le candidat doit s'adresser clairement à un segment de marché/corridor spécifique et estimer correctement ses avantages concurrentiels pour y arriver. La proposition doit démontrer la profondeur du marché et la capacité du candidat à concevoir un modèle économique commercialement viable avec des produits et des canaux de distribution appropriés.

(iv) **Impact.** Le projet/l'initiative doit démontrer l'efficience des actions spécifiques prévues et les avantages attendus pour le public/marché cible, et la proposition doit expliquer concrètement les résultats déjà obtenus ou attendus à l'avenir. Les objectifs et les résultats spécifiques doivent être clairement mentionnés.

(v) **Stratégie de mise en œuvre.** Le projet/l'initiative doit décrire clairement les activités spécifiques, les modalités opérationnelles et les partenariats qui ont été et seront développés pour le mettre en œuvre, ainsi que le type et le nombre de participants attendus (directs et indirects). L'évaluation des propositions portera sur : la faisabilité et la cohérence des activités du projet, le programme du projet, le budget proposé et le plan de financement ; la pertinence des dispositions de mise en œuvre, des partenariats et des ressources à mobiliser pour le projet ; et la qualité globale des documents de la proposition (forme et contenu).

(vi) **Capacité de mise en œuvre.** Le demandeur et les organisations partenaires doivent démontrer leur expérience dans le domaine des envois de fonds et/ou numérisation. Les candidats doivent fournir des preuves de l'intérêt et/ou de l'engagement des partenaires.

Des critères d'évaluation spécifiques par type de projet seront appliqués comme suit :

	Critères d'évaluation	**Pondération %**
I	Degré d'innovation	10
ii	Viabilité et reproductibilité	20
iii	Positionnement sur le marché	10
Iv	Impact par rapport aux objectifs de l'APN21	30
V	Stratégie de mise en œuvre	10
Vi	Capacité de mise en œuvre	20
	Total	**100**

Les membres du Comité d'examen du MFEF/FIDA attribueront entre 0 et 5 points aux critères susmentionnés suivant l'échelle ci-dessous :

0 – informations manquantes ou incomplètes
1 – faible
2 – correct
3 – bon
4 – très bon
5 – excellent

Un facteur de pondération est attribué à chaque critère de présélection comme indiqué ci-dessus. Il sera appliqué à la note obtenue pour chaque critère afin de déterminer la note globale et le classement de chaque proposition.

Le Comité de sélection du MFEF/FIDA peut définir un seuil minimum pour chaque critère de sélection, ainsi que pour la note globale. Les propositions dont les notes n'atteignent pas ce seuil seront disqualifiées. Veuillez noter que la qualité rédactionnelle et la qualité de présentation de la proposition seront également prises en compte par les examinateurs du APN21. **Attention : les propositions qui dépassent les limites de texte spécifiées dans le formulaire de candidature peuvent être exclues du processus d'examen.**

B. Processus de sélection

Le délai requis pour l'examen des propositions par le Comité de sélection e investissement du APN21est estimé à 6 semaines. Il pourra être prolongé en fonction du nombre de propositions reçues. La sélection se fera sur la base des critères exposés plus haut.

La sélection sera opérée après l'examen technique de chaque proposition sur la base des **critères d'éligibilité** énoncés au chapitre IV **et des critères de sélection** indiqués dans la section VI.A. ci-dessus. Le Comité de sélection de l´APN21 sélectionnera les projets les plus appropriés en vue de l'octroi d'une subvention, qui devront ensuite être approuvés par la direction du FIDA.

La finalisation de la conception des projets sera effectuée, au cas par cas, par le biais de réunions en ligne ou de visites sur place préalablement organisées avec l'équipe du MFEF/FIDA. Des représentants des organisations promotrices et des éventuels partenaires devront être présents lors de ces réunions. Un document de conception de projet sera préparé conformément au format standard et sera finalisé avec le demandeur.

Approbation et décaissement

Une fois la conception du projet finalisée et satisfaisante, le document sera diffusé en interne au FIDA pour approbation. Une fois toutes les autorisations et approbations reçues, une convention de subvention sera soumise à l'organisme promoteur pour signature, puis à la direction du FIDA pour contresignature. Les décaissements seront programmés et effectués conformément aux échéanciers convenus pour les différentes propositions.

VII. Calendrier

Les réponses à l'Appel à propositions national 2021 doivent être soumises par courrier électronique **remittances.morocco@ifad.org**

Le FIDA ne prendra en compte aucune demande adressée par un autre biais.
Pour plus d'informations, veuillez envoyer un courriel à **remittances.morocco@ifad.org**

Veuillez vérifier les modèles de soumission 1, 2 et 3 disponibles sur la page Web du FIDA et GFRID

Calendrier de l'Appel à propositions national 2021 - Maroc	
Phase de qualification et de soumission	
Lancement de l'Appel à proposition national 2021 **Date de réunion pour questions : Maroc**	**Lundi 19 juillet 2021** **Mercredi 27 Juillet 2021**
Délai de soumission des propositions à compter de la date de lancement	9 semaines
La date limite de soumission des propositions a été prolongée au	**27 septembre 2021 à 23:59 PM (GMT)**
Phase d'examen	
Examen par le Comité d'examen de l'APN21	2 semaines – 11 octobre 2021
Phase de présélection et de due diligence	
Fin du processus de due diligence	2 semaines – 25 octobre 2021
Phase de sélection et de finalisation de la conception	
Sélection par le Comité d'investissement	2 semaines – 8 novembre 2021
Notification des candidats dont la proposition a été retenue**	le 22 novembreF 2021
Phase d'approbation et de décaissement	
Version finale des accords de subvention approuvée par la direction du FIDA et décaissement pour les projets approuvés (le délai requis dépend de la complexité du projet)	(de 8 à 12 semaines)

**Les dates peuvent varier en fonction du nombre de projets et de la complexité des projets reçus.*
***Les propositions sélectionnées feront l'objet d'un examen interne final au sein du FIDA. Un projet ne sera considéré comme approuvé qu'au moment de la signature de la convention de subvention de faible montant.*

Pour plus d'informations, voir :
https://www.ifad.org/en/prime-africa
et
https://gfrid.org/whats-on/third-round-of-national-call-for-proposal-morocoo-supporting-remittances-in-times-of-crisis-in-africa/

Pour toute demande d'information complémentaire, contacter :
remittances.morocco@ifad.org